

TIRÉS AU SORT, MAIS NON RETENUS : UNE ANALYSE DE LA LÉGITIMITÉ DU PANEL CITOYEN « MAKE YOUR BRUSSELS MOBILITY » PAR LE PRISME DE SES (NON)PARTICIPANTS

Sophie **Devillers**
(UNamur)

Julien **Vrydagh**
(VUB)

Didier **Caluwaerts**
(VUB)

Min **Reuchamps**
(UCLouvain)¹

Depuis trois décennies, on assiste à un « tournant délibératif » tant dans la théorie politique que dans la pratique (Dryzek 2000; Blondiaux, Sintomer 2002). L'esprit de la démocratie délibérative peut être illustré au travers de l'extrait suivant, devenu canonique :

la notion [...] est ancrée dans l'idéal intuitif d'une association démocratique dans laquelle la justification des termes et des conditions de

.....

1 Nous tenons à remercier vivement Anissa Anaan, Camille François, Clémentine Jacques, Laura Pascolo, Thomas Somme et Arnaud Taymans pour leur assistance dans la collecte des données ainsi que dans la préparation de ce manuscrit. Nous exprimons également notre reconnaissance aux éditeurs de ce volume ainsi qu'à l'évaluateur externe pour leurs précieux conseils et suggestions concrètes. Les choix et les erreurs éventuelles qui subsisteraient dans ce texte demeurent évidemment de la seule responsabilité des auteurs.

l'association s'effectue au moyen de l'argumentation publique et de l'échange rationnel entre citoyens égaux. Dans un tel ordre politique, les citoyens partagent un engagement à résoudre les problèmes de choix collectif par le raisonnement public et considèrent leurs institutions de base comme légitimes dans la mesure où elles fournissent le cadre d'une délibération publique et libre» (Cohen 1998, notre traduction).

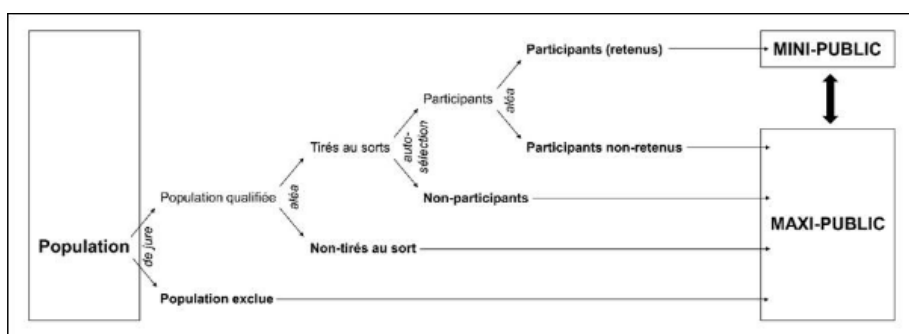
La démocratie délibérative repose ainsi sur le principe d'un échange d'arguments juste, égalitaire, respectueux et raisonné (Gutmann, Thompson 1996 ; Habermas 1996 ; Bächtiger, Niemeyer, Neblo *et al.* 2010) mais aussi sur un idéal d'égalité entre citoyens dans le sens que chacun doit avoir la même chance de participer (Rawls 1993). Sa légitimité proviendrait de ce que les citoyens considèrent leurs institutions comme étant capables de fournir le cadre de cette délibération « publique et libre ».

Cependant, dans la pratique, cette délibération publique est généralement réalisée à un niveau micro, et pas au niveau macro de l'ensemble de la société. La traduction concrète de la démocratie délibérative passe le plus souvent par l'organisation de *mini-publics* (Goodin, Dryzek 2006 ; Grönlund, Bächtiger, Setälä 2014). Il s'agit de forums délibératifs, connus sous différents vocables dont celui de panels citoyens, qui réunissent un public généralement tiré au sort afin de produire des recommandations sur un problème sociétal donné. Une telle délibération étant plus aisée à organiser dans des cadres restreints, les panels citoyens n'impliquent souvent que peu de personnes, de quelques dizaines à quelques centaines de participants (Ryfe 2005 ; Claisse, Laviolette, Reuchamps *et al.* 2013). Par ailleurs, pour soustraire ces participants aux pressions extérieures, ces rencontres sont souvent isolées du reste du monde politique et, plus largement, de la sphère publique (Goodin, Dryzek 2006). Cette déconnexion des panels par rapport au public en général pose questions et en particulier celle de leur légitimité (Parkinson 2006b ; Papadopoulous, Warin 2007 ; Chambers 2009 ; Mansbridge, Bohman, Chambers *et al.* 2012 ; Lafont 2015 ; Caluwaerts, Reuchamps 2016).

En effet, puisque par définition ces *mini-publics* ne réunissent qu'un nombre restreint de personnes, la question de la légitimité que leur accordent les personnes qui n'y participent pas doit être interrogée. Un soutien public plus large que celui du

groupe restreint de participants est crucial pour que les résultats d'un panel citoyen soient perçus comme légitimes et éventuellement traduits en mesure politique. Il est dès lors pertinent de connaître les perceptions de personnes qui n'y ont pas participé. Christoph Niessen a établi une catégorisation (cf. Figure 12.1) qui permet d'appréhender les cinq différents groupes de personnes concernées par un tirage au sort au sein d'une population donnée. Il y a tout d'abord une distinction entre les personnes, au sein de la population, qui sont considérées comme « éligibles » pour être tirées au sort et celles qui en sont exclues (par exemple, pour un critère d'âge ou de droits civils et politiques). Ces règles d'inclusion et d'exclusion peuvent varier d'un tirage au sort à l'autre², même si l'on retrouve généralement une volonté de la plus grande inclusion possible (Farrell, Curato, Dryzek *et al.* 2019). Parmi la « population qualifiée », une portion est tirée au sort. Les personnes tirées au sort peuvent répondre positivement ou négativement; dans ce cas, elles sont considérées comme non-participantes. Parmi les personnes qui marquent leur accord pour participer, il y a généralement un – second – tirage au sort car ces personnes sont plus nombreuses que le nombre de participants requis. Ce tirage au sort est stratifié, ce qui signifie qu'il se base sur des quotas afin d'assurer la plus grande diversité possible du panel de participants qui constituent le *mini-public* proprement dit.

FIGURE 12.1. LES CINQ GROUPES DE PERSONNES CONCERNÉES PAR UN TIRAGE AU SORT



Source : élaboration de Christoph Niessen

.....
 2 À titre illustratif, le décret du 25 février 2019 établissant un dialogue citoyen permanent en Communauté germanophone, en Belgique, indique les critères du tirage au sort en son article 3, §4.

Afin d'explorer la légitimité potentielle d'un panel citoyen du point de vue d'un public plus large que ces participants proprement dits, ce chapitre vise à examiner les perceptions d'un des cinq groupes de personnes : celui constitué des participants non-retenus. Ces personnes étaient donc informées du processus puisqu'elles ont été tirées au sort, mais elles n'y ont pas participé directement.

Souvent, on remarque en effet une certaine déconnexion entre le mini-public et la population plus large, ce qui l'empêche de recueillir une certaine légitimité aux yeux de la population dans la mesure où cette dernière n'est souvent pas au courant de l'existence de ce mini-public (Fournier, van der Kolk, Carty *et al.* 2011; Jacquet, Moskovic, Caluwaerts *et al.* 2016; Caluwaerts, Reuchamps 2018), et ne peut donc pas en évaluer les aspects de la légitimité. Nous nous sommes dès lors posé la question de savoir si une fois au courant, la population pourrait avoir tendance à percevoir un mini-public comme légitime. C'est pourquoi nous nous sommes penchés sur ce groupe des participants non retenus, formé par les 336 personnes qui, parmi les 8000 résidents de la Région de Bruxelles-Capitale tirés au sort, ont accepté de participer au panel citoyen « Make Your Brussels Mobility » qui s'est tenu en octobre et novembre 2017. Elles n'ont cependant pas été sélectionnées aléatoirement pour faire partie du groupe de 40 personnes qui ont, en définitive, composé le panel. Ce chapitre s'appuie sur les résultats d'une enquête réalisée auprès de ce public particulier de (non)participants au panel organisé par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale afin d'évaluer la légitimité, sous différentes facettes, qu'ils accordent à ce panel citoyen auquel ils étaient invités, mais n'ont pas participé. Cette enquête a été réalisée, de mai à juillet 2018, c'est-à-dire après l'adoption, le 9 mai 2018, par le Parlement bruxellois de la résolution visant à valider le processus du panel citoyen « Make your Brussels Mobility » et à transmettre la résolution citoyenne au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Nous avons construit un questionnaire afin de cerner les contours de la légitimité du panel citoyen « Make Your Brussels Mobility » par le prisme des personnes tirées au sort mais non retenues. Pour ce faire, le questionnaire a été élaboré à partir d'une grille d'analyse de la légitimité que nous présentons dans la section suivante. Dans la foulée, nous présentons cette expérience de panel citoyen avant de décrire les répondants à notre

enquête et présenter, sur cette base, les résultats de celle-ci. Finalement, nous discutons les différentes facettes de la légitimité du panel citoyen et tentons d'esquisser leurs implications pour la démocratie délibérative. Au travers de ce chapitre, nous découvrirons qu'une sensibilisation et une invitation à participer à un panel citoyen ne semblent pas se muer en une attention accrue portée au déroulement du processus, aux rouages de son fonctionnement ou à ses résultats. Que ce soit en termes de perceptions des éléments de l'*input*, du *throughput* ou de l'*output*, nous remarquerons qu'une large part de nos répondants ne parvient finalement pas à exprimer une opinion claire, témoignant de ce manque de connaissance des différents aspects du panel citoyen chez ces personnes pourtant sensibilisées à son existence. Par conséquent, nous pourrions conclure qu'augmenter le nombre d'invités n'est pas aussi prometteur que nous le présumons en termes d'assise de la légitimité d'un panel citoyen auprès du plus large public, dans la mesure où cette invitation ne semble pas conduire à un suivi du panel citoyen en question, et ne permet donc pas à ces personnes d'acquérir la connaissance nécessaire du processus nécessaire à l'évaluation des différents aspects de sa légitimité.

1. Évaluer la légitimité des panels citoyens

Si le grand public ne perçoit pas le panel citoyen comme un acteur légitime pour peser, d'une certaine manière, sur les décisions publiques, il sera moins susceptible de soutenir ce panel citoyen. À partir de la définition canonique de Joshua Cohen (1998), il peut être avancé qu'un panel citoyen sera légitime s'il implique des citoyens égaux et libres dans un contexte délibératif produisant des résultats. Comme on peut le voir, trois dimensions sont entrelacées dans cette conception de la légitimité d'un panel citoyen, que l'on peut qualifier, à la suite des travaux de David Easton et spécifiquement retravaillés pour la démocratie délibérative, de : *input*, *throughput* et *output* (Bekkers, Edwards 2007 ; Geissel, Newton 2011 ; Caluwaerts, Reuchamps 2015).

Premièrement, la légitimité en matière d'*input* repose sur l'inclusivité du panel citoyen. Comme toutes les personnes qui sont concernées par la décision ne peuvent pratiquement pas

être réunies pour délibérer, un « mini-public » est constitué, généralement par tirage au sort. La question qui s'ensuit est de savoir si ce « mini-public » englobe une diversité de personnes, d'opinions, d'idées, présentes dans le grand public. S'assurer que toutes les opinions sont représentées favorise, non seulement des décisions plus légitimes (Thompson 2008), mais aussi de meilleures décisions, étant donné que c'est seulement quand toutes les idées sont entendues que la meilleure peut potentiellement être identifiée (Caluwaerts, Reuchamps 2014).

Deuxièmement, la légitimité en matière de *throughput* réfère à la qualité du processus; c'est-à-dire la qualité des procédures qui servent à guider des délibérations favorisant l'ouverture aux arguments des autres participants et, même potentiellement, jusqu'à la persuasion compte tenu des meilleurs arguments (Bekkers, Edwards 2007), empêchant ainsi les participants de camper sur leurs positions ou de défendre seulement leurs intérêts. La légitimité du processus repose aussi sur la présence d'une facilitation professionnelle, sur l'indépendance des participants et sur l'apport d'informations objectives (Ryfe 2005; Ryan, Smith 2014; Suiter, Reuchamps 2016).

Troisièmement, la légitimité en matière d'*output* a trait aux résultats du processus. Plus spécifiquement, cette facette de la légitimité repose sur deux éléments. D'un côté, il s'agit d'évaluer si les résultats du panel citoyen reçoivent une approbation publique. Les résultats produits doivent fournir une réponse au problème qui était initialement identifié, mais aussi une réponse qui est jugée positivement par le grand public. D'un autre côté, il s'agit de la réactivité et de la réponse donnée par les autorités publiques à cette réponse. Les résultats doivent donc aussi être évalués au regard du suivi qui est fait des recommandations du panel citoyen par les autorités publiques (Parkinson 2006a). On voit donc que la dimension en matière d'*output* renvoie à une double facette : d'une part, une légitimité publique et, d'autre part, une légitimité politique. Dans le cadre de notre enquête, c'est la légitimité publique qui doit être évaluée puisqu'elle repose sur le jugement de personnes qui n'ont pas participé directement au panel.

Plus généralement, on peut également avancer que les différentes facettes de la légitimité interagissent. À cet égard, si le grand public perçoit que le panel citoyen englobe réellement ces caractéristiques (ou, au moins, une partie d'entre elles), il

pourrait être plus susceptible de juger le panel citoyen comme légitime d'influencer les décisions publiques (Lafont 2015). Qu'en est-il plus spécifiquement des participants non-retenus? Se pose à leur égard la question suivante, d'autant plus qu'ils connaissent l'existence du panel citoyen : s'ils perçoivent le processus et la sélection comme légitimes, s'ils sont informés des arguments qui y sont échangés, sont-ils plus favorables aux résultats produits par le panel citoyen? Est-ce que les deux premières dimensions de la légitimité influencent la troisième dans leur chef? Cette influence de la perception de la légitimité de la procédure (qui décide et comment) sur la légitimité des résultats est congruente avec les travaux sur la justice procédurale qui montre l'importance de la perception de l'équité d'un procès par rapport à l'appréciation de la légitimité de l'institution judiciaire et de ses verdicts (Rosanvallon 2010).

2. Description du panel citoyen sur la mobilité « Make Your Brussels Mobility »

.....

Le 14 juin 2017, le Bureau du Parlement bruxellois accordé sur l'organisation d'un panel citoyen sur les enjeux de la mobilité à et autour de Bruxelles³. Cette initiative s'inscrit dans la perspective plus large de l'élaboration d'un troisième Plan régional de Mobilité piloté par le ministre compétent et plus spécifiquement dans la démarche participative organisée par Bruxelles Mobilité en préparation de ce nouveau plan régional, intitulé « Good Move ». L'organisation de ce panel citoyen, composé de 40 personnes tirées au sort, témoigne aussi de la volonté du Parlement, à l'initiative en particulier de son Président, de permettre à un panel de citoyens bruxellois d'être sensibilisé et de donner leur avis sur cette thématique importante qu'est la mobilité à Bruxelles. Par ailleurs, le fait que le Parlement bruxellois était le dernier Parlement en Belgique à ne pas avoir mis en place « son » panel citoyen a joué en faveur de cette expérience.

.....

3 Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a consacré une page de son site Internet à ce propos : http://www.parlement.brussels/panel_citoyen_fr/ (accédé le 30 octobre 2018).

8000 personnes, résidant sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, ont été tirées au sort et, via une lettre personnelle adressée par le Président du Parlement, invitées à marquer leur intérêt pour participer à ce panel citoyen auprès de l'opérateur chargé de son organisation, l'asbl Participation & Citoyenneté (PartiCitiz). Parmi ces 8000 personnes tirées au sort, 377 ont répondu à l'invitation – ce taux de réponse d'un peu moins de 5 % correspondant aux chiffres observés pour d'autres expériences similaires organisées en Belgique (Reuchamps 2011, 2013 ; Reuchamps, Caluwaerts, Dodeigne *et al.* 2017). Pour sélectionner les 40 participants au panel, l'association a procédé à un second tirage au sort. Afin d'obtenir un panel reflétant la diversité bruxelloise, ce tirage au sort a été réalisé de manière stratifiée, c'est-à-dire en tenant compte de critères : genre, âge, études, statut professionnel, composition familiale, nationalité, langue, mode de déplacement et commune de résidence.

Pour initier les réflexions, le panel citoyen a été dans un premier temps invité à réfléchir aux deux questions suivantes : « à l'horizon 2030, dans quel genre de quartier voulez-vous vivre, et comment voulez-vous vous déplacer? ». Lors de leurs délibérations, les participants ont décidé d'investiguer cinq thématiques : la communication, le partage de l'espace, la carte « Mobilité », les politiques de mobilité ainsi que le désengorgement de la ville. Le panel s'est réuni à quatre reprises, les 21 et 28 octobre en matinée, 18 et 19 novembre 2017 toute la journée, au Parlement bruxellois. Pendant toute la durée du panel, les discussions ont été animées par des facilitateurs coordonnés par l'opérateur en charge de l'organisation du panel. Les modes d'interaction ont varié, allant d'échanges en petits groupes à des séances plénières, en passant par des rencontres avec des personnes-ressources. Plusieurs votes ont structuré les délibérations en vue d'aboutir à des demandes et des recommandations concrètes qui ont été soumises à l'approbation de l'ensemble des membres du panel citoyen.

À l'issue de ses travaux, le 19 novembre 2017, le panel a remis au Parlement plusieurs demandes et recommandations articulées autour des cinq thématiques sous la forme d'une « résolution citoyenne »⁴. Suite à cela, une audition d'une

.....

4 Le texte de la résolution citoyenne est disponible sur le site du Parlement : <http://www.parlement.brussels/wp-content/uploads/2017/11/>

délégation des participants du panel a été organisée au Parlement le 8 décembre 2017 dans le cadre d'une commission spéciale chargée du suivi du panel citoyen. Cette commission, sur la base d'une proposition de son président, décide d'adopter une résolution qui marque l'adhésion du Parlement au processus, juge la réflexion menée par le panel utile et demande au gouvernement d'en tenir compte et d'y répondre dans un délai déterminé. Le 9 mai 2018, la commission spéciale se retrouve pour discuter de la proposition de résolution qui inclut en annexe le texte intégral de la résolution rédigée par le panel citoyen. Au terme de cette réunion, la proposition de résolution dans son ensemble est adoptée à l'unanimité des douze membres présents⁵. Dans la foulée, une rencontre avec le ministre de la Mobilité, Pascal Smet, est organisée le lundi 25 juin 2018 afin qu'il réponde, en présence des panélistes, aux recommandations de la résolution citoyenne.

3. Qui sont les (non)participants tirés au sort ?

La première étape du tirage au sort n'a pas mené à un échantillon parfaitement diversifié de potentiels participants, comme le tableau 12.1 ci-dessous le montre. En effet, même si le tirage au sort permet d'atteindre des personnes qui ne prennent d'habitude pas part à la politique, il n'y a aucune obligation pour eux d'accepter de participer. En conséquence, nous voyons que les groupes traditionnellement exclus (les femmes, les jeunes et les personnes faiblement éduquées), même s'ils sont invités, refusent plus largement de participer (Caluwaerts, Ugarriza 2012). C'est ainsi que pour composer le panel proprement dit, les organisateurs décidèrent de procéder à une seconde étape parmi les tirés au sort volontaires, c'est-à-dire un second tirage au sort, afin de réduire la - légère - surreprésentation des hommes ainsi que des personnes plus âgées. Ce second tirage au sort permet en outre de réduire la forte surreprésentation de personnes très éduquées, qui sont souvent celles qui montrent volontairement un

.....
[Résolution-citoyenne-191117_FR.pdf](#) (accédé le 30 octobre 2018).

5 La résolution de la commission spéciale est archivée sous la référence suivante : <http://www.weblex.irisnet.be/data/crb/doc/2017-18/134912/images.pdf> (accédé le 30 novembre 2019).

plus grand intérêt à participer à ce type d'évènement (Fournier, van der Kolk, Carty *et al.* 2011).

TABLEAU 12.1. COMPOSITION DES DIFFÉRENTS ÉCHANTILLONS TIRÉS AU SORT DU PANEL CITOYEN « MAKE YOUR BRUSSELS MOBILITY »

Genre						
	Hommes		Femmes		Total	
377 provenant de la 1 ^{re} étape du tirage au sort	202 (53,6 %)		175 (46,4 %)		377	
40 provenant de la 2 ^e étape du tirage au sort	21 (52,5 %)		19 (47,5 %)		40	
209 répondants à l'enquête	104 (50,5 %)		102 (49,5 %)		206	
Population bruxelloise	586 625 (48,9 %)		612 101 (51,1 %)		1 198 726	

Âge						
	17-24	25-34	35-50	51-65	66+	Total
377	9 (2,4 %)	31 (8,2 %)	118 (31,3 %)	130 (34,5 %)	89 (23,6 %)	377
40	5 (12,5 %)	10 (25,0 %)	12 (30,0 %)	6 (15,0 %)	7 (17,5 %)	40
209	0 (0,0 %)	12 (8,9 %)	56 (27,4 %)	80 (39,2 %)	56 (27,4 %)	204
Population bruxelloise	108 352 (11,7 %)	204 444 (22,0 %)	267 194 (28,7 %)	192 057 (20,7 %)	157 682 (17,0 %)	929 729

Diplôme				
	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
377	9 (2,4 %)	70 (18,6 %)	298 (79,0 %)	377
40	5 (12,5 %)	20 (50,0 %)	15 (37,5 %)	40
209	1 (3,8 %)	24 (11,6 %)	181 (87,9 %)	206
Population bruxelloise	348 181 (36,8 %)	255 389 (27,0 %)	342 689 (36,2 %)	946 259

Sources : les données pour les 377 provenant de la 1^{re} étape du tirage au sort et pour les 40 provenant de la 2^e étape du tirage au sort ont été collectées par les organisateurs du panel, les données pour les 209 répondants à l'enquête ont été collectées par les auteurs, et les données pour la population bruxelloise (15 ans et plus) sont compilées par l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) et disponibles à l'adresse : http://ibsa.brussels/?set_language=fr.

Toutes les personnes qui n'ont pas été retenues dans le panel final ont reçu une invitation à participer à notre enquête. Parmi

celles-ci, 209 y ont répondu et constituent donc l'échantillon de notre enquête. S'il est mieux équilibré en termes de genre que l'ensemble des tirés au sort (les 377), il montre une claire surreprésentation des personnes très éduquées et des personnes plus âgées. Cette surreprésentation est cependant assez logique ; elle est en effet déjà renforcée par le retrait des 40 personnes composant les participants au panel qui sont, elles, davantage représentatives de la population bruxelloise.

Si les répondants à l'enquête sont biaisés en termes de caractéristiques sociodémographiques, il y a aussi un fort biais en matière de confiance en soi en général, dans leur connaissance des enjeux politiques et de la mobilité en particulier, si on les compare à la population en générale telle qu'étudiée par les enquêtes électorales (Jacquet, Biard, Caluwaerts *et al.* 2015 ; Jacquet, Reuchamps 2016; Bornand, Biard, Baudewyns *et al.* 2017). Ainsi, 81,4 % de nos répondants assurent qu'ils comprennent assez bien les enjeux de mobilité auxquels Bruxelles est confronté. Aussi, 59,3 % d'entre eux considèrent qu'ils sont mieux informés que la plupart des gens à propos du gouvernement et des enjeux sociétaux (cf. Tableau 12.2).

TABLEAU 12.2. MESURE DE LA CONFIANCE DES RÉPONDANTS NON-RETENUS DANS LE PANEL CITOYEN FINAL « MAKE YOUR BRUSSELS MOBILITY »

	En désaccord	Ne sait pas / option médiane	En accord
Je pense que je suis mieux informé sur les questions sociétales et politiques que la plupart des gens	20,6 % (43)	20,1 % (42)	59,3 % (124)
Je pense que je comprends assez bien les problèmes de mobilité auxquels Bruxelles est confrontée	10,5 % (22)	8,1 % (17)	81,4 % (170)

Un autre biais affectant notre échantillon de répondants est évidemment leur intérêt préexistant pour la participation citoyenne (cf. Tableau 12.3). En fait, il se trouve que 63,6 % d'entre eux pensent que la moitié de nos assemblés représentatives devrait

être composée de citoyens choisis au hasard⁶. De plus, 73,2 % d'entre eux pensent qu'il faudrait réunir à nouveau les citoyens afin de discuter d'enjeux politiques. D'ailleurs, 73,6 % accepteraient de participer à un tel processus s'ils étaient invités à nouveau à participer. Par conséquent, ces personnes ont une attitude positive à l'égard des pratiques délibératives et participatives. Cependant, une attitude positive face à la participation, la volonté d'avoir fait partie d'un panel, la connaissance de son existence impliquent-elles une légitimité plus grande à l'égard de ce panel citoyen et un soutien pour ses recommandations ?

TABLEAU 12.3. MESURE DE L'INTÉRÊT POUR LA PARTICIPATION CITOYENNE DES RÉPONDANTS NON-RETENUS DANS LE PANEL CITOYEN FINAL « MAKE YOUR BRUSSELS MOBILITY »

	En désaccord	Ne sait pas / option médiane	En accord
Si je suis de nouveau choisi au hasard pour faire partie d'un tel groupe à l'avenir, j'accepterais d'y participer	3,4 % (7)	23,0 % (48)	73,6 % (154)
Nous devrions réunir à nouveau les citoyens pour discuter de questions sociétales comme nous l'avons fait avec le panel citoyen	3,4 % (7)	23,4 % (49)	73,2 % (153)
Les parlements devraient être composés de représentants élus et de citoyens choisis au hasard plutôt que de représentants seulement élus	23,4 % (49)	13,0 % (27)	63,6 % (133)

Ce chapitre a pour objectif d'explorer la perception de la légitimité du panel citoyen par les personnes tirées au sort mais non retenues. Il convient néanmoins de rappeler que les répondants se sont portés volontaires parmi les 8000 personnes tirées au sort et, de surcroît, que, même s'ils n'ont pas été sélectionnés,

.....

⁶ On peut comparer ce résultat à ceux obtenus sur un échantillon représentatif de la population belge qui indiquent que 29 % des citoyens sont favorables à une assemblée tirée au sort (Vandamme, Jacquet, Niessen *et al.* 2018).

ils ont accepté de répondre à une enquête. Ils se démarquent donc par un biais en faveur de la participation. En effet, si ces personnes, ayant conscience et connaissance du processus ont tendance à avoir davantage confiance dans les participants, les considèrent comme légitimes et approuvent les résultats de leurs travaux, alors il serait peut-être possible d'étendre le soutien au panel citoyen parmi l'ensemble des non participants en le faisant connaître plus largement, sans recourir à la participation directe.

Un premier indicateur est la perception que les répondants ont du panel citoyen auquel ils ont été invités mais n'ont pas participé (cf. Tableau 12.4) : près de 60 % d'entre eux indiquent des sentiments positifs à l'égard du processus et plus de 60 % disent avoir une opinion favorable tant du processus que de son organisation. On voit donc que les répondants ont, majoritairement, une opinion à propos du panel citoyen et celle-ci est globalement positive. Aussi, les pourcentages d'opinions négatives sont sans doute à interpréter au regard du public très particulier auquel s'adressait l'enquête, à savoir à des personnes qui ont été invitées à participer à un dispositif auquel finalement elles se sont vues «refuser» l'accès. Le pourcentage de perceptions négatives pourrait ainsi se voir gonflé par les sentiments de frustration que cette situation a pu faire naître chez les répondants. Sur la base de cette perception générale, il convient maintenant de creuser davantage les différentes facettes de sa légitimité.

TABLEAU 12.4. MESURE DE L'OPINION QUANT AU PANEL DES RÉPONDANTS NON-RETENUS DANS LE PANEL CITOYEN FINAL « MAKE YOUR BRUSSELS MOBILITY »

	En désaccord	Ne sait pas / option médiane	En accord
Dans l'ensemble, mes sentiments à l'égard du panel citoyen sont positifs	5,7 % (12)	35,0 % (73)	59,3 % (124)
J'ai une opinion positive du processus du panel citoyen	18,2 % (38)	19,6 % (41)	62,2 % (130)
J'ai une opinion positive de l'organisation du panel citoyen	17,2 % (36)	20,1 % (42)	62,7 % (131)

4. La légitimité du panel citoyen aux yeux des personnes tirées au sort mais non retenues

Notre analyse repose sur les perceptions des répondants sur les trois facettes de la légitimité du panel citoyen. Ces trois facettes sont l'*input* (la composition du panel, qui sont les participants), le *throughput* (la perception de comment les délibérations sont déroulées) et l'*output* (la qualité des recommandations et le soutien pour celles-ci). En fonction de ces résultats, il nous sera possible de comprendre en quoi avoir accepté de participer à ce panel citoyen peut éventuellement générer un soutien pour le panel (en tant que tel), pour la procédure et pour les résultats du panel.

4.1. *Input*

D'abord, la légitimité d'un panel citoyen aux yeux de personnes n'y ayant pas participé peut provenir de sa composition, de la confiance et donc de la légitimité que les gens attribuent aux participants du panel citoyen sur base de leurs caractéristiques. Dans le cas présent, 39,7 % de nos répondants pensent que le panel représente fidèlement la diversité qu'on peut trouver au sein de l'ensemble de la population bruxelloise, alors que seulement 8,6 % ne le pensent pas (cf. Tableau 12.5). Il faut également noter que la majorité (51,7 %) n'a pas d'avis sur cette question. Ce chiffre illustre peut-être le fait que nombre d'entre eux n'ont pas suivi la suite du processus, qu'ils ne savent pas comment le panel a été finalement constitué et qu'ils n'ont pas assez d'éléments pour juger si ces participants sont ou pas fidèles à la diversité de la population bruxelloise. Néanmoins, ceux qui ont une opinion à propos du panel semblent considérer les participants comme acteurs légitimes pour peser sur les décisions publiques portant sur des enjeux de mobilité. Ainsi, 50,6 % des répondants affirment que les participants ne sont pas moins légitimes que les acteurs politiques pour avoir leur mot à dire sur les politiques de mobilité, contre 11,0 % qui ne sont pas d'accord, et 38,4 % qui n'ont pas d'opinion.

On observe donc un double phénomène. D'une part, les répondants sont partagés sur la représentativité de la sélection (51,7 % ne savent pas). D'autre part, indépendamment du fait que le panel soit représentatif ou non, ils pensent qu'un citoyen participant peut être

aussi légitime que les élus pour parler mobilité. Ceci n'est sans doute pas lié à leur avis sur la représentativité du panel, mais à leur position de principe sur la participation citoyenne. Il est donc possible que le soutien au panel que certains répondants expriment soit lié à leur position de principe favorable à la participation citoyenne.

TABLEAU 12.5. MESURE DE LA LÉGITIMÉ EN TERMES D'INPUT AUX YEUX DES RÉPONDANTS NON-RETENUS DANS LE PANEL CITOYEN FINAL « MAKE YOUR BRUSSELS MOBILITY »

	En désaccord	Ne sait pas / option médiane	En accord
Je pense que les participants du panel citoyen représentent fidèlement la diversité de la population bruxelloise	8,6 % (18)	51,7 % (108)	39,7 % (83)
Les participants ont des opinions différentes sur la mobilité à Bruxelles	4,3 % (9)	35,9 % (75)	59,8 % (125)
Je pense que les participants ont autant de légitimité que les élus pour exprimer leur point de vue sur les questions de mobilité	11,0 % (23)	38,4 % (80)	50,6 % (106)

4.2. Throughput

Tout d'abord, il n'est pas nécessairement aisé pour les répondants à cette enquête de se positionner par rapport à la facette *throughput* de la légitimité puisqu'ils n'ont pas participé aux travaux du panel. On ne peut donc pas être surpris de voir que généralement plus d'un tiers des répondants ont opté pour l'option médiane ou « ne sait pas ». En nous focalisant sur les autres réponses, nous pouvons formuler deux constats. D'un côté, 47,8 % des répondants pensent que les participants défendent uniquement leurs intérêts personnels sans essayer de promouvoir le bien commun (cf. Tableau 12.6). Aussi, 41,7 % pensent que les participants ne s'écoutent pas les uns les autres, mais essaient seulement de promouvoir leurs propres opinions. De plus, ils semblent penser que les participants ont de fortes opinions sur le

sujet. En effet, ils semblent tout à fait convaincus que les participants ont des opinions différentes, et qu'ils n'ont pas peur de les défendre : tellement qu'il serait presque impossible de trouver des solutions sur lesquelles tout le monde est d'accord. D'un autre côté, les répondants sont en désaccord avec l'idée que les participants du panel citoyen n'ont pas suffisamment d'expertise pour exprimer leur point de vue sur les questions de mobilité.

Enfin, quant à la capacité des participants de changer d'avis à la lumière de meilleurs arguments, les répondants sont assez indécis. En effet, 40,7 % d'entre eux ont répondu avec l'option médiane ou se sont abstenus et le pourcentage de personnes en accord et en désaccord représente à peu près la même réalité.

TABLEAU 12.6. MESURE DE LA LÉGITIMÉ EN TERMES DE THROUGHPUT AUX YEUX DES RÉPONDANTS NON-RETENUS DANS LE PANEL CITOYEN FINAL « MAKE YOUR BRUSSELS MOBILITY »

	En désaccord	Ne sait pas / option médiane	En accord
Le panel citoyen aurait dû auditionner plus d'experts	30,2 % (63)	46,4 % (97)	23,4 % (49)
Les participants du panel citoyen n'ont pas suffisamment d'expertise pour exprimer leur point de vue sur les questions de mobilité	43,0 % (90)	44,0 % (92)	13,0 % (27)
Les participants ne font pas attention à ce que disent les autres, ils sont juste venus défendre leurs propres opinions	25,8 % (54)	32,5 % (68)	41,7 % (87)
Les participants sont concentrés sur leur intérêt individuel plutôt que sur le bien commun	22,0 % (46)	30,1 % (63)	47,8 % (100)
Les participants sont sincères, ils ne cachent pas leurs vraies opinions	12,9 % (27)	30,6 % (64)	56,5 % (118)
Il est difficile, voire impossible, de trouver des solutions sur lesquelles tout le monde s'accorde	14,8 % (31)	24,4 % (51)	60,8 % (127)
Les participants n'ont pas changé d'avis, même si les autres ont présenté de bons arguments	29,7 % (62)	40,7 % (85)	29,6 % (62)

Pour conclure, on peut donc observer qu'il est difficile pour les personnes qui n'ont pas participé, et même s'ils avaient un intérêt, d'évaluer le déroulement du processus. Or, il est avancé dans la littérature que les délibérations doivent être basées sur l'intérêt du public et non sur les intérêts individuels des participants et refléter un consensus parmi les participants (MacKenzie, Warren 2012) afin de favoriser la confiance du grand public. Si le grand public ne perçoit pas ces aspects, il ne pourrait pas considérer le panel citoyen comme légitime. C'est donc également la procédure, la manière dont elle est organisée qui influence la perception de la légitimité, mais celle-ci, telle que mesurée par notre enquête, reste difficile à appréhender pour des personnes qui n'ont pas participé. Par conséquent, cette difficulté des (non)participants à appréhender la légitimité du panel citoyen en termes de sa capacité à produire des recommandations consensuelles basées sur l'intérêt public nuit à la légitimité globale du panel citoyen.

4.3. Output

Tout d'abord, il se trouve que 51,2 % des répondants n'ont pas suivi les résultats du mini-public dans la presse ou ailleurs et 62,2 % d'entre eux n'ont pas lu le rapport final (cf. Tableau 12.7). Aussi, dans les sections précédentes, quand il est question de l'évaluation des caractéristiques particulières du panel citoyen ou de ses résultats, beaucoup de répondants se sont abstenus ou ont répondu avec l'option moyenne. Les tableaux suivants doivent donc être interprétés en fonction de ce taux d'abstention élevé et de ce taux de réponse médiane.

TABLEAU 12.7. MESURE DU TAUX DE LECTURE DU RAPPORT FINAL DES RÉPONDANTS NON-RETENUS DANS LE PANEL CITOYEN FINAL « MAKE YOUR BRUSSELS MOBILITY »

	Oui	Non	Sans réponse
Avez-vous lu le rapport final ?	30,6 % (64)	62,2 % (130)	7,2 % (15)

En ce qui concerne l'appui aux résultats, quand ils prennent effectivement position à ce propos, les répondants semblent les soutenir (cf. Tableau 12.8). En effet, 60,8 % d'entre eux sont satisfaits de ces résultats, ils ont une opinion positive des résultats du panel

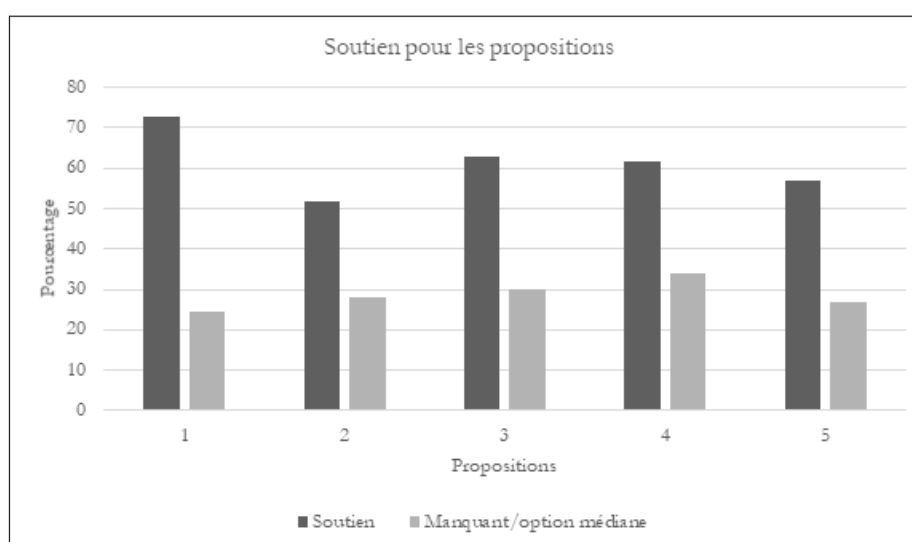
citoyen et 52,6 % pensent même qu'ils devraient être transformés en lois. Cependant, s'ils pensent que la majorité de la population pourrait soutenir ces recommandations, ils pensent aussi que le panel a oublié des enjeux importants en ce qui concerne la mobilité. Aussi, tous les éléments montrent un taux élevé de non-positionnement parmi les répondants, ce qui pourrait encore être une conséquence de la faible attention qu'ils ont consacré au suivi des résultats du panel citoyen dans la presse ou ailleurs. Les résultats plus « souteneurs » semblent ainsi se rapporter au soutien de « principe » à la participation citoyenne que nous avons déjà relevé plus haut.

TABLEAU 12.8. MESURE DE L'INTÉRÊT ET DE L'OPINION – POUR LE TRAVAIL RÉALISÉ PAR LE PANEL – DES RÉPONDANTS NON-RETENUS DANS LE PANEL CITOYEN FINAL « MAKE YOUR BRUSSELS MOBILITY »

	En désaccord	Ne sait pas / option médiane	En accord
Même si je n'ai pas participé, j'ai suivi de près le travail d'un panel citoyen, par exemple par le biais des médias, des réseaux sociaux, d'amis et/ou du site Internet du Parlement	51,2 % (107)	19,6 % (41)	29,2 % (61)
Le panel citoyen a oublié des questions importantes en matière de mobilité à Bruxelles	13,9 % (29)	40,7 % (85)	45,4 % (95)
Je suis tout à fait d'accord avec les recommandations faites par le panel citoyen	9,6 % (20)	44,0 % (92)	46,4 % (97)
Je pense que la majorité des citoyens est d'accord avec les recommandations du panel citoyen	5,7 % (12)	40,2 % (84)	54,1 % (113)
Je pense que de bonnes décisions ont été prises par le panel citoyen	20,1 % (42)	57,9 % (121)	22,0 % (46)
J'ai une opinion positive des résultats du panel citoyen	17,7 % (37)	21,5 % (45)	60,8 % (127)
Les recommandations du panel citoyen devraient être transformées en lois	10,5 % (22)	36,8 % (77)	52,6 % (110)

Le faible taux de suivi des résultats du panel semble aussi mener à un manque de positionnement de nos répondants sur les propositions particulières faites par le panel citoyen. Cependant, si le taux de non-positionnement est à nouveau assez haut, le taux de soutien pour les propositions est relativement élevé et varie d'une proposition à l'autre, en fonction de leur caractère polarisant ou plus consensuel (de 51 % de soutien à la réduction des places de parking à 73 % de soutien à la création d'une plateforme d'informations) (cf. Graphique 12.1).

GRAPHIQUE 12.1. MESURE DU SOUTIEN AUX PROPOSITIONS DES RÉPONDANTS NON-RETENUS DANS LE PANEL CITOYEN FINAL « MAKE YOUR BRUSSELS MOBILITY »



Légende :

- 1 = Création d'une plateforme numérique regroupant toutes les informations sur les transports publics (horaires, itinéraires, prix, etc.).
- 2 = Réduire les places de parking en faveur d'un meilleur espace public
- 3 = Obligation pour tous les opérateurs de transport public d'utiliser la carte MOBIB pour fournir leurs services
- 4 = Création d'une autorité centrale chargée de coordonner et de superviser l'ensemble des acteurs de la mobilité
- 5 = Mettre en place un péage pour les citoyens qui ne vivent pas à Bruxelles et utiliser ses bénéfices pour investir dans une meilleure infrastructure de transport public.

En résumé, le soutien parmi le groupe de répondants pour les recommandations émises par le panel citoyen « Make Your

Brussels Mobility» est mitigé. D'une part, sur plusieurs questions, notamment celle de savoir si de bonnes décisions ont été prises par le panel, l'avis des (non)participants est très réservé (20 % répondent positivement). Cela tient largement au fait que les (non)participants n'ont pas suivi les résultats du panel citoyen, alors qu'ils avaient initialement été contactés pour y participer. Ce résultat pose question sur la manière avec laquelle le panel citoyen était connecté avec la sphère publique. En effet, si même les (non)participants qui ont connaissance du panel citoyen n'ont pas eu vent de ses résultats, cela implique que la communication envers l'ensemble de la sphère publique n'était pas efficace. D'autre part, ces (non)participants sont plutôt en faveur des recommandations qui ont été formulées, même si ici aussi une part non négligeable des répondants n'a pas d'avis.

5. Conclusion

.....

Depuis plusieurs années, l'usage de panels citoyens s'est fortement développé à la suite du « tournant délibératif ». L'utilisation grandissante de ces *mini-publics* pose la question de leur lien avec le grand public. Plus particulièrement, il s'agit d'interroger les ressorts de la légitimité accordée à un panel citoyen par des personnes qui n'y ont pas participé directement mais qui y aspiraient. Le panel citoyen « Make your Brussels Mobility » offrait un cas d'étude intéressant parce qu'il a été constitué à la suite d'un double tirage au sort : d'abord, sur 8000 personnes, et ensuite au sein des - 377 - personnes qui ont répondu positivement à la première invitation. Dans ce chapitre, nous nous sommes concentrés sur un groupe spécifique qui n'avait pas encore été étudié dans la littérature : les citoyens qui ont répondu positivement à l'invitation du premier tirage au sort, mais qui n'ont pas été sélectionnés dans le second échantillon. Ce groupe est d'un intérêt particulier pour aborder la question de la connexion entre le panel citoyen et la sphère publique. En effet, si ce groupe accorde une grande légitimité au panel citoyen du fait d'y avoir initialement été invité et d'avoir par-là été sensibilisé à l'existence de ce panel citoyen, alors il est important d'étendre le plus largement possible cette invitation. En d'autres termes, s'il y a bien un lien entre sensibilisation et invitation à

participer au panel citoyen d'une part et une large perception de sa légitimité d'autre part, on pourrait penser à asseoir la légitimité d'un panel citoyen au sein du plus large public en augmentant le nombre de citoyens tirés au sort, qui seraient dès lors sensibilisés à l'existence de cet éventuel panel citoyen.

Nous avons tenté de découvrir l'existence de ce lien en étudiant la légitimité, dans ses différentes facettes, que ces (non) participants accordent au panel citoyen «Make your Brussels Mobility». Les résultats indiquent qu'une majorité des personnes tirées au sort mais non retenues n'ont pas une connaissance en profondeur du panel citoyen, malgré le fait qu'ils aient reçu initialement une invitation du Président du Parlement bruxellois et qu'ils aient accepté de participer. En outre, quand ces (non) participants ont suivi le panel citoyen, cette connaissance n'est pas corrélée de manière significative avec une perception positive de l'*output* de celui-ci (les recommandations produites par le panel citoyen). En d'autres termes, ce n'est pas parce qu'une personne a été sensibilisée à l'existence du panel citoyen en y ayant été invitée qu'elle en a suivi avec attention le déroulement, et encore moins qu'elle en soutient les recommandations : il n'y a pas de lien significatif entre ces différents éléments. Par conséquent le lien que nous présumons entre sensibilisation et légitimité ne semble pas se concrétiser : bien que les non-participants aient connaissance et un plus grand intérêt pour le panel, ceux-ci n'ont ni largement suivi les résultats ni largement soutenu ses recommandations. Augmenter le nombre de personnes tirées au sort n'améliorerait donc pas la connexion entre un panel citoyen et la sphère publique. En outre, si les (non)participants semblent davantage positifs sur la dimension *input* de la légitimité du panel citoyen, cela traduirait surtout un sentiment positif à l'égard de la participation citoyenne en général plutôt que du dispositif en particulier. En conséquence, des recherches plus poussées sont nécessaires pour sonder le soutien des panels citoyens dans le reste de la population. Ce n'est qu'alors que nous pourrions saisir les leviers de la connexion possible entre le panel citoyen, ses résultats et la sphère publique plus large.

RÉFÉRENCES

BÄCHTIGER A., NIEMEYER S., NEBLO M., STEENBERGEN M. R., STEINER J., « Disentangling Diversity in Deliberative Democracy:

- Competing Theories, Their Blind Spots and Complementarities », *Journal of Political Philosophy*, 18(1), pp. 32-63, 2010.
- BEKKERS V., EDWARDS A., « Legitimacy and Democracy: A Conceptual Framework for Assessing Governance Practices », in BEKKERS V., DIJKSTRA, G., EDWARDS, A., FENGER, M. (dir.), *Governance and the Democratic Deficit. Assessing the Legitimacy of Governance Practices*, Aldershot, Ashgate, pp. 35-60, 2007.
- BLONDIAUX L., SINTOMER Y., « L'impératif délibératif », *Politix*, 15(57), pp. 17-35, 2002.
- BORNAND T., BIARD B., BAUDEWYNS P., REUCHAMPS M., « Satisfaits de la démocratie? Une analyse du soutien démocratique à partir de la comparaison de deux méthodes de classification des citoyens », *Canadian Journal of Political Science*, 50(3), pp. 795-822, 2017.
- CALUWAERTS D., REUCHAMPS M., « The G1000: Facts, figures and some lessons from an experience of deliberative democracy in Belgium », (dir.), *The Malaise of Electoral Democracy and What to Do About It*, Brussels, Re-Bel, pp. 10-33, 2014.
- CALUWAERTS D., REUCHAMPS M., « Strengthening democracy through bottom-up deliberation: An assessment of the internal legitimacy of the G1000 project », *Acta Politica*, 50(2), pp. 151-170, 2015.
- CALUWAERTS D., REUCHAMPS M., « Generating Democratic Legitimacy through Deliberative Innovations: The Role of Embeddedness and Disruptiveness », *Representation*, 52(1), pp. 13-27, 2016.
- CALUWAERTS D., UGARRIZA J. E., « Favorable Conditions to Epistemic Validity in Deliberative Experiments: A Methodological Assessment », *Journal of Public Deliberation*, 8(1), pp. 1-20, 2012.
- CHAMBERS S., « Rhetoric and the Public Sphere: Has Deliberative Democracy Abandoned Mass Democracy? », *Political Theory*, 37(3), pp. 323-350, 2009.
- CLAISSE F., LAVIOLETTE C., REUCHAMPS M., RUYTERS C. (dir.), *La participation en action*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2013.
- COHEN J., « Deliberation and Democratic Legitimacy », in BOHMAN J., REGH W. (dir.), *Deliberative Democracy: Essays on Reason and Politics*, Oxford, Blackwell, pp. 87-106, 1998.
- DRYZEK J. S., *Deliberative democracy and beyond: Liberals, critics, contestations*, Oxford & New York, Oxford University Press, 2000.
- FARRELL D., CURATO N., DRYZEK J. S., GEIßEL B., GRÖNLUND K., MARIEN S., NIEMEYER S., PILET J.-B., RENWICK A., ROSE J., SETÄLÄ M. 2019. Deliberative Mini-Publics : Core Design Features. In *Centre for Deliberative Democracy and Global Governance working paper*. Canberra, Australia: Centre for Deliberative Democracy and Global Governance.

- GEISSEL B., NEWTON K. (dir.), *Evaluating Democratic Innovations: Curing the Democratic Malaise?*, Abingdon, Routledge, 2011.
- GOODIN R. E., DRYZEK J. S., « Deliberative Impacts: The Macro-Political Uptake of Mini-Publics », *Politics & Society*, 34(2), pp. 219-244, 2006.
- GRÖNLUND K., BÄCHTIGER A., SETÄLÄ M. (dir.), *Deliberative Mini-Publics: Involving Citizens in the Democratic Process*, Colchester, ECPR Press, 2014.
- GUTMANN A., THOMPSON D. F., *Democracy and disagreement*, Cambridge, Harvard University Press, 1996.
- HABERMAS J., *Between facts and norms: Contributions to a discourse theory of law and democracy*, Cambridge, MIT Press, 1996.
- JACQUET V., BIARD B., CALUWAERTS D., REUCHAMPS M., « Changer la démocratie ? Attitudes des citoyens envers la démocratie actuelle et ses alternatives », in DESCHOUWER K., DELWIT P., HOOGHE M., BAUDEWYNS P., WALGRAVE S. (dir.), *Décrypter l'électeur : Le comportement électoral et les motivations de vote*, Louvain, Lannoo Campus, pp. 235-250, 2015.
- JACQUET V., REUCHAMPS M., « Who wants to pay for deliberative democracy? The crowdfunders of the G1000 in Belgium », *European Political Science Review*, pp. 1-21, 2016.
- LAFONT C., « Deliberation, Participation, and Democratic Legitimacy: Should Deliberative Mini-publics Shape Public Policy? », *Journal of Political Philosophy*, 23(1), pp. 40-63, 2015.
- MACKENZIE M. K., WARREN M. E., « Two Trust-Based Uses of Minipublics in Democratic Systems », in PARKINSON J., MANSBRIDGE J. (dir.), *Deliberative Systems: Deliberative Democracy at the Large Scale*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 95-124, 2012.
- MANSBRIDGE J., BOHMAN J., CHAMBERS S., CHRISTIANO T., FUNG A., PARKINSON J., THOMPSON D. F., WARREN M. E., « A systemic approach to deliberative democracy », in PARKINSON J., MANSBRIDGE J. (dir.), *Deliberative Systems: Deliberative Democracy at the Large Scale*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 1-26, 2012.
- PAPADOPOULOS Y., WARIN P., « Major findings and paths for research: A concluding note », *European Journal of Political Research*, 46(4), pp. 591-605, 2007.
- PARKINSON J., *Deliberating in the real world: problems of legitimacy in deliberative democracy*, Oxford, Oxford University Press, 2006a.
- PARKINSON J., « Of scale and straw men: a reply to Fishkin and Luskin », *British Journal of Political Science*, 36(1), pp. 189-192, 2006b.
- RAWLS J., *Political Liberalism*, New York, Columbia University Press, 1993.
- REUCHAMPS M., « Le G1000 », *Politique : Revue des débats*, (72), pp. 64-66, 2011.

- REUCHAMPS M., « Les expériences délibératives. Essai de typologie des pratiques », in BRUNET S., CLAISSE F., FALLON C. (dir.), *La participation à l'épreuve*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, pp. 27-48, 2013.
- REUCHAMPS M., CALUWAERTS D., DODEIGNE J., JACQUET V., MOSKOVIC J., DEVILLERS S., « Le G1000 : une expérience citoyenne de démocratie délibérative », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2344-2345(19), pp. 5-104, 2017.
- ROSANVALLON P., *La légitimité démocratique : Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Points, 2010.
- RYAN M., SMITH G., « Defining Mini-Publics », in GRÖNLUND K., BÄCHTIGER A., SETÄLÄ M. (dir.), *Deliberative Mini-Publics: Involving Citizens in the Democratic Process*, Colchester, ECPR Press, pp. 9-26, 2014.
- RYFE D. M., « Does deliberative democracy work? », *Annual Review of Political Science*, 8(1), pp. 49-71, 2005.
- SUITER J., REUCHAMPS M., « A Constitutional Turn for Deliberative Democracy in Europe? », in REUCHAMPS M., SUITER J. (dir.), *Constitutional deliberative democracy in Europe*, Colchester, ECPR Press, pp. 1-13, 2016.
- THOMPSON D. F., « Deliberative Democratic Theory and Empirical Political Science », *Annual Review of Political Science*, 11(1), pp. 497-520, 2008.
- VANDAMME P.-É., JACQUET V., NIESSEN C., PITSEYS J., REUCHAMPS M., « Intercameral Relations in a Bicameral Elected and Sortition Legislature », *Politics & Society*, 46 (3), pp. 381-400, 2018.